

	SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE		Code	DOC-R02-01
	PIECES CONSTITUTIVES POUR UNE DEMANDE DE LIQUIDATION DE PRESTATION DE RISQUES PROFESSIONNELS		Version	00 du 17/06/2026
			Page	1

Rente de survivant (rentier décédé)

1. Une demande de liquidation de prestation de risque professionnel (imprimé disponible à la CARFO) ;
2. Une photocopie simple de la CNIB des ayants-droits ;
3. Un certificat de décès de la victime ;
4. Un extrait de naissance du conjoint survivant et ceux des orphelins ;
5. Un acte de mariage ;
6. Un certificat d'hérédité ;
7. Une ordonnance de tutelle ;
8. Un certificat de vie des enfants mineurs ;
9. Un relevé d'identité bancaire ou tout document pour la domiciliation de la rente dans une banque ou dans un établissement.

NB :

- a. Joindre un acte sur la conformité d'identité de l'intéressé ou des ayants-droits lorsqu'il(s) est connu sous différents prénoms et/ou noms ;
- b. Seuls les dossiers complets seront reçus par la CARFO.

Le Directeur Général



Hyacinthe TAMALCO
 Chevalier de l'Ordre de